



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MARS 2021 A 20H

Le dix mars deux-mille-vingt-et-un, convocation du Conseil Municipal est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la séance qui se tiendra le seize mars deux mille vingt et un à vingt heures.

**PRESENTS :** Mmes Carine BOMPERIN, Peggy POTEREAU, Corinne POTHIER, Jennifer DULOU, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Adeline HERITEAU, Sylvia NAULEAU, Isabelle CHATAIGNER, Nathalie CHARRIER, MM. Olivier HUBERT, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Didier CHATEIGNER, M. Valentin ORIZET, Jean-Philippe GUEDON, Sébastien MIGNE, Michel COUMAILLEAU, Philippe QUAIRAULT, Didier FRUCHET.

M. Philippe QUAIRAULT a été désigné secrétaire de séance.

### 1°) Approbation compte-rendu séance du 09.02.2021

Le compte-rendu du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2°) Communauté de Communes du Pays des Achards

#### **2.1 - Compte-rendu conseil communautaire du 24.02.2021**

Monsieur le Maire relate les points essentiels de la dernière séance qui n'appellent pas d'observations particulières de l'assemblée.

### 3°) Finances

#### **3.1 – Votes budgétaires**

##### Approbation des comptes de gestion du Trésorier

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Trésorier a fait parvenir les comptes de gestion 2020 permettant l'adoption du compte administratif 2020 et la reprise des résultats de cet exercice au budget primitif 2021.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

##### Comptes-administratifs 2020 : Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes en détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Par section, le budget principal fait apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de clôture de 824 621,85€,
- En investissement : un excédent de clôture de 606 632,59€.

Le résultat laisse donc apparaître un excédent de 1 431 255€. En fonctionnement, ce résultat est proche de 2019 (si on soustrait l'excédent en provenance d'un budget annexe reversé au budget principal). Les dépenses réelles sont maîtrisées (+ 1,43% entre 2019 et 2020).

Par section, les comptes administratifs consolidés de l'ensemble des budgets (principal et annexes) font apparaître :

<b>Budgets</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Général - Commune	+ 824 621,85€	+ 606 632,59€
Lotissement Bellevue 2	+ 3 614,55€	- 7,36€
Lotissement Le Vivier	+ 692 539,98€	- 18 252,51€
Lotissement La Martinière	0.04 €	- 155 861€
Lotissement La Monerie 3	0,00€	0,00 €
Pôle Lhotellier	0.00 €	- 157 848,52€
Zone Commerciale	+ 10 690,09€	- 44 246,14€
<b>TOTAL</b>	<b>+1 531 466,51€</b>	<b>+ 230 417,06€</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 1 761 883,57€</b>	

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, moins Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du budget principal et les comptes administratifs 2020 des budgets annexes.

✚ Affectations de résultats : Budget principal et budgets annexes

Le résultat de fonctionnement 2020 est affecté comme suit :

- 824 621,85€ à la section d'investissement.

✚ Budgets Primitifs 2021 : Budget principal et budgets annexes

Le budget principal 2021 est présenté au Conseil Municipal.

Au niveau des dépenses de fonctionnement une augmentation prévisionnelle, à taux d'emploi constant, d'environ 5 % des charges de personnel est prévue par rapport au budget primitif 2020. Cette augmentation est liée principalement au renforcement saisonnier des services techniques, le recrutement à hauteur de 0,2 ETP d'un agent en charge de la communication, au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et au glissement vieillesse technicité. L'attribution de compensation, depuis le transfert de la compétence enfance jeunesse en janvier 2017, reste très logiquement une dépense conséquente de la section (+ 355 500€).

Au niveau des recettes, sur l'exercice 2020 on peut noter que les dotations de l'Etat se maintiennent, la DSR étant même valorisée. Le vote dérogatoire du FPIC dans le cadre du pacte fiscal et financier au niveau communautaire et une augmentation de la taxe additionnelle aux droit de mutation abondent le chapitre correspondant. La réforme de la taxe d'habitation est indolore à ce jour, le part du foncier bâti du Département et l'application d'un coefficient correcteur venant neutraliser ses effets.

Concernant la section d'investissement, de très nombreux travaux étudiés et engagés en 2020 seront réalisés en 2021 notamment la construction d'une nouvelle salle de tennis, la rénovation intérieure de l'Eglise, de nombreux travaux de voirie urbaine (réfection de trottoirs, programme de voirie en agglomération...). Ces dépenses seront principalement compensées par l'obtention de subventions et l'autofinancement.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DELIBERE** favorablement pour le budget principal 2021 qui ressort à :

- **1 861 370,13€ en fonctionnement,**
- **2 524 493,57€ en investissement.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 6 budgets primitifs des budgets annexes. Pour rappel les budgets annexes concernent :

- le lotissement « Bellevue 2 »,
- le lotissement « Le Vivier »,
- le Pôle LHOTELLIER,
- la Zone Commerciale,
- le lotissement « La Martinière 1 »
- le lotissement « La Monerie 3»

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DELIBERE** favorablement pour l'ensemble des budgets primitifs 2021 des budgets annexes.

En conclusion, Monsieur le Maire indique que la santé financière de la commune est bonne comme peuvent le résumer ces 2 indicateurs :

- le taux d'épargne brute situé autour de 43%
- la capacité de désendettement (ratio entre l'encours de la dette/épargne brute) qui avoisine budgets annexes inclus moins de 2 années (1,4) et environ 335€ / habitant.

### **3.1.2 - Vote des subventions 2021.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions de la commune auprès des associations pour l'année 2021. Emmanuel FERRE présente le tableau des subventions annuelles. Un effort particulier, en lien avec la crise sanitaire actuelle est portée, notamment auprès des associations accueillant des jeunes qui bénéficient d'une revalorisation de 5%. Les autres associations nieulaises bénéficient également d'une augmentation à hauteur de 2%

Le montant de l'ensemble des subventions s'élève à hauteur de 10 607€.

Concernant les subventions versées aux associations extérieures, l'effort de la Municipalité continue de se diriger vers les organismes de formation professionnelle qui accueillent des jeunes nieulais.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité des membres présents, les montants de subventions présentés au titre de l'année 2021.

### **3.1.3 - Vote du taux des taxes locales.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le taux appliqué aux Taxes d'Habitation uniquement dans le cadre des locaux vacants et résidences secondaires, de Foncier Bâti (T.F.B.), et de Foncier Non Bâti (T.F.N.B.).

Monsieur le Maire indique que l'Etat porte un regard attentif à la dynamique fiscale dans le cadre notamment du versement des dotations. Il rappelle à l'assemblée qu'aucune augmentation n'a été constatée depuis le transfert de compétence enfance-jeunesse en 2017.

A la lumière de ces différents éléments, une augmentation d'1% est proposée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des Impôts, notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'augmenter de 1% les taux de 2020 pour l'année 2021.

## 3.2 – Commande publique et subventions

### 3.2.1 – Acquisition d'un tracteur tondeuse au sein des services techniques

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau tracteur tondeuse pour les services techniques. Les caractéristiques principales sont les suivantes : Tracteur tondeuse avec plateau de coupe mulching et broyeur.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

➤ **DELIBERE** favorablement pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse,

➤ **RETIENT** l'offre de l'entreprise AGRI SERVICES à La Roche-sur-Yon :

Modèle : GRILLO

Puissance : 37 chevaux

Montant : 36 375€ HT

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

### 3.2.2 – Pôle LHOTELLIER : sollicitation d'une subvention dans le cadre du fonds friche auprès de la DREAL

Monsieur le Maire indique que le Ministère de la Transition Ecologique a lancé un appel à projet « fonds friche – recyclage du foncier ». L'objectif principal de ce dispositif est de venir soutenir les déficits d'opération dans le cadre d'aménagement urbain sur des anciennes friches industrielles ce qui est le cas à Nieul.

Le plan de financement et le montant de l'opération sont présentés :

Prestations	Montants
Acquisitions foncières	410 308€
Maîtrises d'œuvre	150 000€
Travaux dépollution - déconstruction	600 000€
Aménagements urbains	724 692€
Frais financiers	65 000€
TOTAL	1 950 000€

Financements	Montants
DREAL Fonds friche- recyclage foncier	150 000€
Conseil Départemental (CCU TRAVAUX)	59 300€
EPF (FONDS FRICHE)	583 200€
Cessions foncières	940 000€
Autofinancement - Emprunt	217 500€
TOTAL	1 950 000€

Considérant que la commune de Nieul-le-Dolent porte un projet de requalification d'un ancien site industriel,

Considérant l'éligibilité de ce projet au titre du fonds friche 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, le montant des travaux présentés et s'engage à inscrire cette dépense dans le budget primitif 2021,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 150 000€ correspondant à 7,69% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## 4°) Ressources humaines

### 4.1 – Modification du tableau des effectifs

**SERVICES TECHNIQUES** : Dans le cadre du remplacement de M. Dominique JAULIN, dont les droits à la retraite prendront effet à compter du 31 mai 2021, Monsieur le Maire précise que la commission de recrutement a retenu la candidature de M. Romain GIRERD, agent de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Sa mutation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Ce dernier étant employé sur un grade d'adjoint technique, il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

CADRE D'EMPLOI	Filière administrative	NOMBRE D'EMPLOIS	TAUX D'EMPLOI
Catégorie A	Attaché Territorial	1	1 Temps complet
Catégorie C	Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 Temps complet
Catégorie C	Adjoint administratif	1	1 Temps partiel (0,8 ETP)
	<b>Filière technique</b>		
Catégorie C	Agent de maîtrise Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 Temps complet
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	3 Temps complets 1 non-complet pourvu à 0,802 ETP
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2 non-complets (pourvus respectivement à 72% et 57,5%)
Catégorie C	Adjoint Technique	1 <b>+ 1</b>	1 non-complet (pourvu à 20,24%) <b>1 TEMPS COMPLET</b>
	<b>Filière animation</b>		
Catégorie C	Adjoint d'animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 temps complet
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13</b>	<b>11,10 ETP</b>

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **5°) Urbanisme et Travaux**

### **5.1 – Présentation et validation du projet d'aménagement de la zone de loisirs du Plan d'eau**

Emmanuel FERRE, Adjoint au Maire présente le plan d'aménagement de la zone de loisirs du Plan d'eau .

Pas d'observations de l'assemblée, le plan est donc validé.

### **5.2 – Passeport Accession 2021 : proposition de renouvellement de l'adhésion au dispositif**

Monsieur le Maire précise qu'au titre de l'année 2021, 2 lotissements peuvent être concernés :

- Lotissement Le Vivier
- Lotissement La Martinière 1

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du dispositif « Passeport Accession » la commune apporte une aide forfaitaire de 1500€ aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le lotissement Le Vivier et La Martinière 1.

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE** :

- de poursuivre la mise en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 1500€ quelle que soit la composition familiale,
- d'arrêter à 10 le nombre de primes au titre de l'année 2021,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après : avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s), offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire et attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

**Prochain Conseil Municipal** : mardi 13 avril 2021 à 20h